

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-sixième session
Genève, 4 – 8 mai 2026

**RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET SUR LA SYSTEMATISATION DES
DONNEES STATISTIQUES ET LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
METHODE POUR L'ELABORATION D'EVALUATIONS D'INCIDENCE SUR
L'UTILISATION DU SYSTEME DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

établi par le Secrétariat

1. On trouvera dans les annexes du présent document le rapport d'achèvement du projet relevant du Plan d'action pour le développement sur la systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle. Le rapport couvre l'intégralité de la période de mise en œuvre du projet, qui s'est étendue de juin 2022 à décembre 2025.

2. *Le comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_35_37_01
<u>Intitulé</u>	Systématisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle
Recommandation du Plan d'action pour le développement	Recommandations n ^{os} 1, 4, 10, 35 et 37.
<u>Budget du projet</u>	Budget total alloué au projet : 499 300 francs suisses au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Durée du projet</u>	40 mois (durée initiale de 36 mois + prolongation de 4 mois convenue à la trente-troisième session du CDIP)
<u>Principaux secteurs/domaines de l'OMPI participant à la mise en œuvre du projet</u>	Secteur chargé de la mise en œuvre du projet : Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation Autres secteurs concernés : Secteur du développement régional et national; Secteur de l'infrastructure et des plateformes
<u>Brève description du projet</u>	Ce projet vise à conférer aux responsables de la gestion des bases de données relatives à la propriété intellectuelle les capacités de traduire les données qui y sont contenues en informations aussi fiables que possible afin d'étayer les études empiriques en rapport avec la propriété intellectuelle. À cette fin, le projet a également pour but de créer des synergies entre les données figurant dans les bases de données sur la propriété intellectuelle et d'autres données statistiques et économiques pertinentes. L'ensemble de ces données peuvent ensuite, au besoin, être traduites en données empiriques pour faciliter l'observation de l'emploi de la propriété intellectuelle au niveau national.
<u>Chef de projet</u>	M. Julio Raffo, chef de la Section de l'économie de l'innovation, Département de l'économie et de l'analyse de données, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour 2024-2025</u>	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial. 4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. 4.5 Amélioration de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle.

Aperçu de la mise en œuvre du projet

On trouvera ci-après un aperçu de la mise en œuvre du projet, reposant sur l'obtention des résultats décrits dans le descriptif de projet approuvé ([CDIP/26/4](#)).

Le projet a été mis en œuvre selon quatre résultats attendus coordonnés, à savoir :

1. Cinq études thématiques pour chaque pays pilote¹

- i. Rapport sur les systèmes de propriété intellectuelle : ce rapport a permis de mieux cerner l'état des systèmes de propriété intellectuelle dans les pays pilotes. Il a recensé les points forts, les points faibles et les domaines d'amélioration potentiels dans les procédures de demande et la gestion générale de la propriété intellectuelle.
- ii. Rapport sur les écosystèmes d'innovation : ce rapport a analysé les tendances relatives à la participation des pays pilotes aux écosystèmes d'innovation mondiaux².
- iii. Rapport sur l'égalité des sexes : ce rapport visait à alimenter un débat éclairé sur l'égalité des sexes dans les écosystèmes d'innovation et ses implications pour le développement national.
- iv. Rapport sur les écosystèmes d'innovation au niveau infranational : ce rapport a examiné les écosystèmes d'innovation d'un point de vue territorial et analysé comment les modèles infranationaux de propriété intellectuelle et d'autres indicateurs d'innovation décrivent les écosystèmes d'innovation existants au niveau infranational (par exemple, États, départements, provinces, etc.).
- v. Rapport sur les capacités d'innovation : ce rapport a cartographié les capacités d'innovation passées, actuelles et potentielles des pays pilotes dans plus de 600 domaines scientifiques, technologiques et liés à la production. Il portait sur la diversité et la complexité de ces capacités et mettait en évidence les possibilités d'amélioration, y compris le potentiel inexploité.

Ces études, qui sont actuellement en cours de validation par les institutions partenaires, ont été utilisées comme support de formation principal. Une fois approuvées, elles seront mises à disposition sur le [site Web du projet](#).

¹ Bhoutan, Côte d'Ivoire, El Salvador et Indonésie.

² Les écosystèmes d'innovation englobent les activités scientifiques, technologiques, entrepreneuriales et de conception.

2. Base de données systématisée et ensembles de données sur les indicateurs

Pour chacun des rapports thématiques susmentionnés, un ensemble de données d'indicateurs a été élaboré à partir des sources disponibles en matière de propriété intellectuelle et d'innovation, notamment les publications scientifiques, les brevets, les marques et les dessins et modèles. Les données nationales ont été complétées par des données disponibles à l'échelle internationale et organisées selon un schéma de base de données relationnelle, avec des tables distinctes pour chaque type de propriété intellectuelle et un classement par thème afin de garantir l'efficacité des requêtes.

Ces données ont servi à constituer des ensembles de données pour chaque pays pilote et chaque domaine thématique. Tous les ensembles de données ont été indexés à l'aide de champs clés, comme la date de publication, l'origine du déposant (par exemple, milieu universitaire, entreprise ou particulier) et les catégories technologiques, afin d'optimiser la performance des requêtes.

3. Ensemble d'outils Python

L'ensemble d'outils Python comprend des connecteurs d'interface de programmation d'applications (API) modulaires pour les principales bases de données de propriété intellectuelle (par exemple, OpenAlex, Gender API/Dictionary et la Base de données mondiale sur les marques de l'OMPI). Le processus de traitement des données inclut des fonctions de nettoyage automatisées permettant de supprimer les doublons et de normaliser les noms et les dates, suivies de modules d'enrichissement qui effectuent un référencement technologique (codes de la classification internationale des brevets (CIB) ou de la classification coopérative des brevets (CPC)) et une analyse géographique.

La validation des données implique des contrôles de qualité exhaustifs portant sur les valeurs manquantes, la cohérence des formats et la détection des valeurs aberrantes, le tout s'appuyant sur des systèmes de suivi détaillés qui enregistrent les statistiques de traitement et les indicateurs de qualité des données.

4. Programme de formation pour chaque pays pilote

Quatre sessions de formation de trois jours ont été dispensées : trois formations en présentiel au Bhoutan, à El Salvador et en Indonésie, et une formation en ligne pour la Côte d'Ivoire. Le cadre d'analyse a été présenté aux participants et l'ensemble du code a été mis à disposition afin que les institutions puissent l'adopter et le reproduire. Ces sessions ont rassemblé des fonctionnaires publics, des universitaires et des membres de l'office de la propriété

intellectuelle, ce qui a permis de garantir que les méthodes et les outils du projet puissent être assimilés et mis en œuvre dans l'ensemble des institutions nationales concernées. Les sessions de formation ont été dispensées dans les trois langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU) : français, anglais et espagnol. Une cinquième session de formation internationale est prévue en avril 2026.

Des informations concernant les sessions de formation sont données ci-dessous :

- i. El Salvador, septembre 2025 : cet atelier de formation a été organisé en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle d'El Salvador. Cet événement a donné lieu à des débats de haut niveau sur l'écosystème d'innovation à El Salvador et a réuni presque 50 participants, parmi lesquels figuraient de hauts responsables du Ministère de l'économie. Les sessions ont porté sur les concepts et les indicateurs permettant de mesurer l'activité nationale en matière de propriété intellectuelle, l'écosystème d'innovation, la participation des femmes à l'innovation, les écosystèmes d'innovation au niveau infranational, ainsi que les capacités d'innovation et la complexité de ce domaine. Quelque 35 fonctionnaires ont participé aux deuxième et troisième modules de formation.
- ii. Bhoutan, octobre 2025 : organisé en collaboration avec le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi du Bhoutan, cet atelier de formation s'est déroulé dans les locaux du ministère à Thimphu. Ces sessions ont porté sur les cadres conceptuels liés aux systèmes de propriété intellectuelle et aux écosystèmes d'innovation, et s'adressaient aux responsables techniques chargés d'analyser et d'élaborer des indicateurs en matière d'innovation et de propriété intellectuelle. Quelque 20 participants issus de divers horizons, parmi lesquels des statisticiens, des experts en propriété intellectuelle et des responsables de programme, étaient présents.
- iii. Indonésie, octobre 2025 : cet atelier a été organisé en collaboration avec l'Office indonésien de la propriété intellectuelle et a rassemblé presque 40 participants. Il a mis en lumière l'importance de mesurer l'innovation pour l'élaboration des politiques et a présenté des indicateurs clés permettant d'évaluer les capacités d'innovation et la complexité du domaine, l'activité nationale en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'écosystème d'innovation dans son ensemble. Chaque session comprenait des exercices pratiques sur la gestion des données, leur traitement et le calcul des indicateurs, ainsi que la présentation des principales conclusions des cinq études décrivant l'écosystème d'innovation en Indonésie, un débat

	<p>approfondi et la participation de hauts fonctionnaires du Gouvernement.</p> <p>iv. <u>Côte d'Ivoire (international en français), novembre 2025 (en ligne)</u> : cet atelier de formation, organisé en collaboration avec l'Office ivoirien de la propriété intellectuelle et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), a combiné des modules théoriques et pratiques sur les systèmes de propriété intellectuelle et les écosystèmes d'innovation. Il a porté sur les capacités régionales, la participation des femmes à l'innovation et les écosystèmes infranationaux, et a abordé les capacités d'innovation et les résultats obtenus. L'atelier s'est conclu par une séance à l'intention des décideurs politiques. Compte tenu de la participation de représentants de l'OAPI, cette formation a pris une dimension véritablement internationale et a été dispensée en français.</p> <p>v. <u>International (en anglais), avril 2026 (en ligne)</u> : un autre atelier de formation international, qui se déroulera en anglais, devrait avoir lieu en ligne en avril 2026. Le contenu reprendra la structure des formations dispensées dans les quatre pays pilotes, en particulier celle dispensée en ligne pour la Côte d'Ivoire, qui avait une portée internationale.</p>
<p><u>Principaux résultats et effets du projet</u></p>	<p>1. <u>Finalisation du système normalisé reliant les données nationales sur la propriété intellectuelle aux indicateurs d'innovation en vue de l'élaboration des politiques</u> :</p> <p>Ce projet a permis de mettre en place, dans chaque pays pilote, le premier système entièrement normalisé permettant de transformer les données nationales brutes en indicateurs complets sur l'innovation et la propriété intellectuelle, adaptés aux besoins des décideurs politiques.</p> <p>La base de données, les ensembles de données sur les indicateurs et les outils méthodologiques associés fournissent une base structurée pour la poursuite des travaux d'analyse.</p> <p>2. <u>Réalisation d'analyses approfondies des écosystèmes nationaux d'innovation</u> :</p> <p>Le projet a donné lieu à une analyse exhaustive en cinq modules de l'écosystème d'innovation de chaque pays pilote, comprenant cinq rapports thématiques sur chacun des sujets suivants : i) Systèmes de propriété intellectuelle; ii) Écosystèmes d'innovation; iii) Égalité entre les sexes; iv) Écosystèmes infranationaux; et v) Capacités d'innovation.</p>

	<p>Ces études ont établi une base de référence empirique, mis en lumière les tendances existantes, identifié les nouvelles opportunités et fourni une solide base de données factuelles pour orienter l'élaboration des politiques nationales en matière d'innovation.</p> <p>3. <u>Activités de communication de haut niveau organisées dans les quatre pays pilotes</u> : Des activités de communication à l'intention des hauts responsables et décideurs politiques nationaux ont été organisées dans chaque pays pilote. La présentation des résultats a permis aux institutions partenaires de prendre pleinement conscience de l'intérêt de l'analyse des données sur la propriété intellectuelle pour l'élaboration des politiques d'innovation.</p> <p>À la suite de la communication des conclusions, ces institutions partenaires ont manifesté leur intérêt pour le renforcement de leurs capacités internes afin de mener des évaluations empiriques similaires à l'appui de l'élaboration des politiques.</p> <p>4. <u>Formations techniques dispensées dans les quatre pays pilotes et au niveau international</u> : Quatre ateliers techniques ont été organisés à l'intention des experts techniques des pays pilotes, sur les principaux concepts et indicateurs relatifs à la propriété intellectuelle et aux écosystèmes d'innovation.</p> <p>Un cinquième atelier de formation, destiné à un public plus large d'experts techniques internationaux, devrait avoir lieu en anglais.</p> <p>5. <u>Mise au point d'outils méthodologiques</u> : Les outils méthodologiques mis au point dans le cadre de ce projet constituent désormais un point de départ pour un renforcement durable des capacités.</p> <p>Plusieurs institutions ont sollicité l'appui continu de l'OMPI afin de renforcer davantage leurs capacités d'analyse.</p>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>1. <u>Évolution méthodologique</u> : La réalisation de quatre cycles complets prévus par la méthodologie a permis à l'équipe chargée du projet de détecter et de résoudre les problèmes liés à l'ingestion et au nettoyage des données, à l'élaboration des indicateurs et à la visualisation.</p>

2. Améliorations sur le plan technique et des données :
L'expérience acquise grâce aux différents pays pilotes a permis d'apporter des améliorations à la dernière version du cadre de systématisation des données.

Quatre versions du cadre ont été élaborées, intégrant les enseignements tirés et améliorant les performances globales. Parmi les améliorations figuraient des fonctionnalités de géolocalisation étendues et une compatibilité accrue avec les systèmes de propriété intellectuelle régionaux, tels que l'OAPI.

3. Formation :
La phase de formation a mis en évidence à la fois les avantages du projet et les difficultés qui empêchent les parties prenantes d'adopter ses méthodes. Si les participants ont acquis des cadres de référence essentiels et des outils pratiques, cette expérience a mis en évidence la nécessité de renforcer leurs compétences en matière d'interprétation des données et de mise en œuvre des politiques.

En conséquence, l'équipe chargée du projet a consacré davantage de temps à ces domaines et a eu recours à des outils plus simples et plus accessibles.

4. Contraintes liées aux capacités :
L'intégration des aspects techniques liés au traitement des données s'est avérée difficile dans des contextes où les capacités existantes étaient limitées. Plusieurs pays ont indiqué qu'ils prévoyaient de confier ces tâches à des prestataires de services privés ou à des établissements universitaires, ce qui nécessiterait également un renforcement ciblé des capacités.

Cette expérience a mis en évidence la nécessité de définir clairement le principal groupe cible des activités de formation, qu'il s'agisse de décideurs politiques de haut niveau, de responsables des politiques ou de professionnels techniques, car chaque groupe nécessite une approche et un niveau de détail technique différents.

5. Potentiel en matière de capacités d'innovation :
Afin de maintenir cette dynamique, l'OMPI pourrait continuer de mettre à jour régulièrement les ensembles de données sur les indicateurs, élaborés dans le cadre du projet. Le personnel formé pourrait utiliser ces ensembles de données pour établir des rapports nationaux, consolidant ainsi les compétences acquises pendant la phase de formation. Les experts de l'OMPI pourraient formuler des commentaires sur

	<p>ces rapports afin de garantir leur qualité, leur cohérence et le perfectionnement constant.</p>
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p>Les risques ci-après ont été recensés au cours de la mise en œuvre du projet. Les stratégies d'atténuation ont également été celles qui ont été recensées et mises en œuvre.</p> <p><u>Risque n° 1</u> : Les restrictions potentielles et les nouvelles vagues de la pandémie de COVID-19 peuvent poser un défi concret pour la mise en œuvre du projet. Il est difficile d'indiquer quel serait le lieu le plus adapté pour les formations, les missions d'enquête et les activités de communication.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : Des alternatives en présentiel et en ligne seront envisagées.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : L'incertitude concernant la qualité des données avant le démarrage de chaque projet national.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : Des évaluations préalables approfondies lors du processus de sélection des pays et des commentaires détaillés de l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet.</p> <p><u>Risque n° 3</u> : Le recensement des pays bénéficiaires pourrait prendre plus de temps que ce qui est prévu dans le descriptif du projet, ce qui pourrait retarder la mise en œuvre de celui-ci.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 3</u> : La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et le responsable du projet suivront la question avec les coordonnateurs des groupes et inviteront les États membres intéressés à envoyer des demandes de participation au projet à titre de pays bénéficiaire. En outre, des séances d'information continueront d'être organisées pour les États membres intéressés afin de leur fournir des détails sur le projet et le processus de sélection.</p> <p><u>Risque n° 4</u> : Départ de membres précieux de l'équipe pendant la mise en œuvre du projet, susceptible de compromettre la capacité de conserver une équipe performante pour la mise en œuvre.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 4</u> : Pour atténuer ce risque, le Secrétariat a :</p> <ul style="list-style-type: none">i) examiné le calendrier de mise en œuvre du projet afin de produire tous les résultats de manière efficace et dans les délais; etii) remplacé le boursier sortant par un autre pour la durée restante du projet.
<p><u>Taux de réalisation du projet</u></p>	<p>Le taux d'exécution du budget arrêté en décembre 2025, par rapport au budget total alloué aux dépenses autres que les dépenses de personnel, était de 92%.</p> <p>Des informations plus détaillées figurent à l'annexe II du présent document.</p>

<u>Rapports précédents</u>	<p>Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe VIII du document CDIP/29/2; le deuxième rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe V du document CDIP/31/3; le troisième rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe III du document CDIP/33/3; et le quatrième rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe II du document CDIP/35/3.</p>
<u>Suivi et communication</u>	<p><u>Communication</u></p> <p>Les résultats du projet seront communiqués par l'intermédiaire de plusieurs canaux, afin d'optimiser leur impact et d'atteindre divers groupes de parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none">- Les cinq études thématiques réalisées pour chaque pays pilote seront mises à disposition sur le site Web du projet, afin d'en garantir l'accès aux décideurs politiques, aux chercheurs et aux spécialistes de la propriété intellectuelle du monde entier. Les concepts, méthodes et indicateurs utilisés à cet effet, ainsi que l'ensemble des outils méthodologiques, y compris les outils Python et les schémas de bases de données, peuvent être reproduits par d'autres États membres.- Les activités de communication de haut niveau organisées dans les quatre pays pilotes ont permis de mobiliser avec succès les responsables nationaux et les décideurs politiques, et ont largement mis en évidence l'intérêt de l'analyse des données de propriété intellectuelle pour l'élaboration des politiques d'innovation.- Les supports de formation, élaborés dans les trois langues officielles de l'ONU (français, anglais et espagnol), seront mis à la disposition des États membres sur le site Web de l'OMPI précité, afin de faciliter leur adoption à plus grande échelle au-delà des pays pilotes. <p><u>Activités de suivi</u></p> <p>Les activités de suivi viseront principalement à consolider les outils et les méthodes de renforcement des capacités mis au point dans le cadre du projet afin de continuer d'accompagner les États membres dans leur transition vers des capacités d'analyse plus autonomes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Compte tenu des disparités constatées en matière de capacités techniques lors de la mise en œuvre du projet, l'OMPI continuera d'apporter son soutien en fournissant régulièrement des ensembles de données actualisés sur les indicateurs, que le personnel formé pourra utiliser pour rédiger ses propres rapports.- À l'issue de la formation internationale prévue, l'OMPI poursuivra le transfert de connaissances auprès de l'ensemble de la communauté des experts techniques en

mettant à disposition les supports de formation et en étudiant la possibilité d'organiser une nouvelle session de formation internationale. Cet engagement continu favorisera un perfectionnement continu tout en tenant compte des différents niveaux de connaissances et des contextes institutionnels propres à chaque État membre.

- En outre, l'OMPI se tient prête à mettre en œuvre des projets de coopération technique de suivi à la demande des pays pilotes ou d'autres États membres.

Viabilité

La viabilité du projet a été prise en considération dès la phase de conception et se reflète dans les éléments ci-dessous.

- La mise en place de systèmes normalisés et pouvant être reproduits, associée à un renforcement global des capacités, garantit une viabilité à long terme. Le cadre méthodologique global, qui va des données nationales brutes de propriété intellectuelle aux indicateurs complets sur l'innovation, constitue désormais une ressource permanente que les institutions partenaires peuvent utiliser de manière autonome pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles. L'ensemble d'outils Python modulaires, l'architecture de base de données systématisée et les ensembles de données sur les indicateurs fournissent aux pays partenaires l'infrastructure technique nécessaire pour poursuivre leurs travaux d'analyse sans avoir besoin d'un appui externe continu.
- La formation dispensée aux fonctionnaires, au personnel de l'office de propriété intellectuelle et aux universitaires de diverses institutions dans chaque pays pilote a permis de créer un réseau décentralisé d'experts capables de pérenniser et de développer davantage l'analyse des écosystèmes d'innovation au niveau national.
- La mise en œuvre successive du projet dans les quatre pays pilotes a permis d'affiner la méthodologie afin de l'adapter aux divers contextes régionaux, notamment en assurant sa compatibilité avec les systèmes régionaux de propriété intellectuelle tels que l'OAPI, renforçant ainsi sa pertinence pour une reproduction dans d'autres États membres.
- La viabilité à long terme pourrait être encore renforcée grâce à la coopération Sud-Sud. À mesure que les pays pilotes consolident leur expérience, ils peuvent servir de partenaires pour le partage des connaissances auprès d'autres pays en développement et pays de la catégorie des moins avancés (PMA) qui cherchent à développer des capacités d'analyse similaires.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>TLS</u>
Toutes les étapes du projet menées à bien	Pays bénéficiaires sélectionnés et coordonnateurs locaux désignés dans les délais.	Entièrement atteint : quatre pays bénéficiaires ont été sélectionnés (Bhoutan, Côte d'Ivoire, El Salvador et Indonésie).	****
	Experts sélectionnés et engagés dans les délais.	Entièrement atteint : l'équipe chargée du projet a été formée, puis reconstituée après le départ d'un de ses membres.	****
	Dans chaque pays bénéficiaire, évaluation des données relatives à la propriété intellectuelle et des données économiques.	Entièrement atteint : quatre pays pilotes ont été évalués.	****
	Mise en œuvre du projet présentée et examinée au sein du CDIP.	Entièrement atteint : il s'agit du rapport d'achèvement, qui vient clore la série des quatre rapports précédents sur l'état d'avancement. Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe VIII du document CDIP/29/2 ; le deuxième rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe V du document CDIP/31/3 ; le troisième rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe V du document CDIP/33/3 ; et le quatrième rapport sur l'état d'avancement du projet est contenu dans l'annexe II du document CDIP/35/3 .	****

Tous les résultats attendus du projet obtenus	Méthodologies en place, testées et validées.	Entièrement atteint : la version finale de la méthodologie a été élaborée et est actuellement à l'essai dans les quatre pays pilotes.	****
	Base de données mise au point et disponible dans chaque pays bénéficiaire.	Entièrement atteint : les bases de données ont été établies pour les quatre pays pilotes.	****
	Études réalisées, y compris un examen externe par les pairs, dans chaque pays bénéficiaire.	Entièrement atteint : des études ont été préparées pour tous les pays pilotes. Les études ont été examinées en interne à l'OMPI et en externe par plusieurs parties prenantes de chaque pays participant au projet pilote.	****
	Analyse économique finale publiée pour chaque pays bénéficiaire sur le site Web de l'OMPI et examinée au sein du CDIP.	Entièrement atteint : une analyse économique a été réalisée dans le cadre de l'élaboration des études portant sur les quatre pays pilotes.	****
	Formations dispensées.	Entièrement atteint : les formations ont été dispensées pour les quatre pays pilotes.	****

[L'annexe II suit]

Systematisation des données statistiques et conception et mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

Utilisation des ressources à la fin de décembre 2025

(en francs suisses)

Catégorie de coûts	Budget du projet	Dépenses ¹	Utilisation du budget
Dépenses de personnel	–	–	–
Dépenses autres que les dépenses de personnel	499 300	457 543	92%
Total	499 300	457 543	92%

¹ Exclut les dépenses relatives à l'évaluation du projet.

[Fin de l'annexe II et du document]